

Notes:

- 2 et 4 : bornes en pierre existantes,
- 3 : tube métallique,
- 1 : intersection entre le prolongement de la section de limite 2-3 avec le prolongement de la face sud-est 13-14 du mur de clôture de la propriété GAUTHIER donnant sur la rue des Acacias,
- 5 et 6 : bornes rouges OGE (Ordre des Géomètres-Experts - lettres inscrites sur le dessus de la borne) plantées le 08 novembre 2019 par la SARL Cabinet RUEZ & Associés, société de géomètre-expert à Montbéliard,
- 7 et 15 : bornes en plastique rouges plantées le 26 février 1999 par M. Gérard PEWZNER, alors Géomètre-Expert à Montbéliard,
- 8-9 : face nord-est du mur de clôture,
- 10 : angle sud du pilier,
- 11-12 et 13-14 : faces sud-est des sections de murs de clôture de la propriété GAUTHIER,
- 16 à 24 : angles de bâtiments,
- 6-7 : alignement de la rue des Cerisiers (RD 663) délivré par le Département du Doubs.

Les sections des limites séparatives de propriétés 1-2-3-4 et 5-6 font par ailleurs l'objet d'un procès-verbal de délimitation-bornage dressé par la SARL Cabinet RUEZ & Associés, société de Géomètre-Expert à Montbéliard, consécutivement aux opérations de délimitation contradictoires du 08 novembre 2019.

La minute de ce procès-verbal est conservée au rang des archives de ladite SARL.

Par ailleurs, la section de limite séparative de propriété 7-8-9-10 a fait l'objet d'un procès-verbal de bornage amiable dressé le 26 février 1999 par M. Gérard PEWZNER, alors Géomètre-Expert à Montbéliard.

Département du Doubs
Commune de BAVANS
 6 Rue des Acacias

Section AB du cadastre
 Parcelles numéros 35 et 38

-O-O-O-O-

ARRETE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL
 au droit de la propriété de l'Indivision GAUTHIER
 (Réf. Commune : 2024-028)

Madame le Maire de BAVANS,

Vu le Code la Voirie Routière, et notamment ses articles L 112-1, L 112-3 et L 112-4,

Considérant l'absence de plan d'alignement pour la rue des Acacias, voie communale, pour la section de cette voie contigüe à la propriété de l'Indivision GAUTHIER ci-dessus identifiée notamment par les parcelles cadastrées section AB numéros 35 et 38, parcelles toutes deux directement attenantes à la rue des Acacias,

Constatant toutefois que la limite d'emprise de cette voie publique et ses dépendances directes, au droit de cette propriété et pour la section de voie objet des présentes, se trouve dans les faits définie pour partie par la présence :

- d'une part, d'un pilier à l'extrémité sud-est de la propriété GAUTHIER, mais appartenant à la propriété riveraine de M. André TRIDARD (parcelle AB 442),
- et d'autre part, de sections de murs de clôtures longeant la rue des Acacias,

Considérant par ailleurs que ces ouvrages de clôtures sont construits dans leur ensemble sur les propriétés riveraines à la rue des Acacias.

Fixe l'alignement de cette voie au droit de la propriété de l'Indivision GAUTHIER, selon la ligne brisée 10-11-12-13-14-1 ainsi qu'elle est identifiée au plan annexé en pages intérieures, dressé à l'échelle 1/200, et matérialisée sur les lieux :

- au sommet 10 par l'angle sud du pilier précité,
- entre les sommets 11 et 12 d'une part, et 13 et 14 d'autre part, par les faces sud-est des sections de mur de clôtures appartenant à l'Indivision GAUTHIER.

Le sommet 1 correspond quant à lui à l'intersection entre le prolongement de la section de limite 2-3 avec le prolongement de la face sud-est 13-14 de la section de mur de clôture de la propriété GAUTHIER donnant sur la rue des Acacias,

A BAVANS, le 02/05/2024

Le Maire



ECHELLE : 1/200^{ème}

LEGENDE :

- : limite de propriété et numéro de sommet,
- : numéro de repère extérieur,
- : application cadastrale,
- (AB 36)** : numéro de parcelle cadastrale,
- 28.46 22.00** : cotes planimétriques,
- : borne,
- : mur, pilier,
- : signe d'appartenance,
- : chambres de télécommunications,
- : candélabre, poteau électrique et télécommunications.



Y= 62600000

Epoux BARRERE-CALAME (AB 212)

3

4

5

8

15

Monsieur André TRIDARD (AB 244)

Metricule	X	Y
1	1980236.24	6259966.58
2	1980234.86	6259966.08
3	1980215.83	6260003.70
4	1980222.56	6260007.47
5	1980230.64	6260012.10
6	1980216.37	6260036.38
7	1980232.77	6260034.31
8	1980245.73	6260010.99
9	1980259.74	6259966.22
10	1980262.33	6259981.85
11	1980253.60	6259976.69
12	1980243.30	6259970.65
13	1980240.26	6259968.90
14	1980236.35	6259966.65
15	1980244.99	6260031.80
16	1980211.87	6260018.82
17	1980217.10	6260009.57
18	1980252.06	6260010.03
19	1980256.24	6260002.23
20	1980251.05	6259993.19
21	1980241.36	6259987.54
22	1980245.09	6259981.22
23	1980248.69	6259979.84
24	1980256.28	6259984.28

Le système planimétrique est rattaché au système RGF93-CC47

Rue des Cerisiers

RD 663

Indivision ROBERT (AB 36)

Indivision GAUTHIER (AB 37)

Indivision GAUTHIER (AB 38)

Indivision GAUTHIER (AB 35)

Monsieur André TRIDARD (AB 244)

Rue des Acacias

Cabinet RUEZ & Associés

SARL de Géomètre-Expert
 19, Rue du Général Leclerc - 25200 MONTBELLIARD
 tél. 03-81-91-72-03 - cabinet.ruez@orange.fr
GÉOMÈTRE-EXPERT <http://www.cabineitruetz.fr>

bord de chaussée

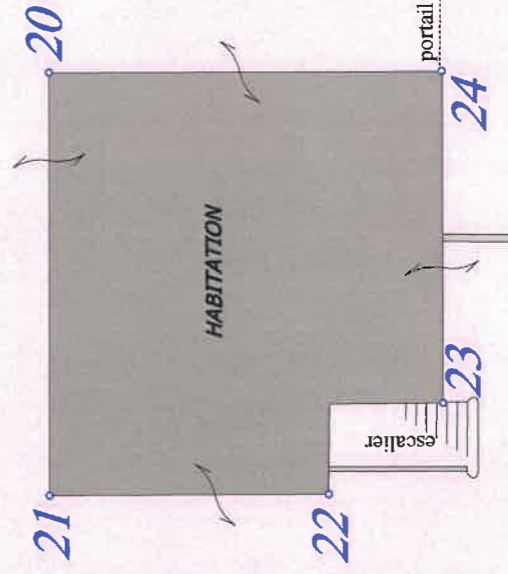
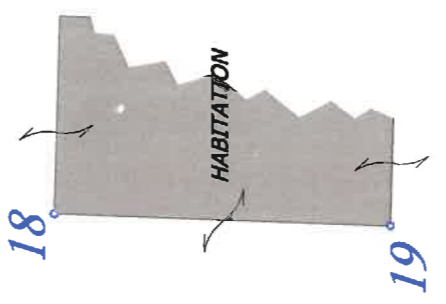
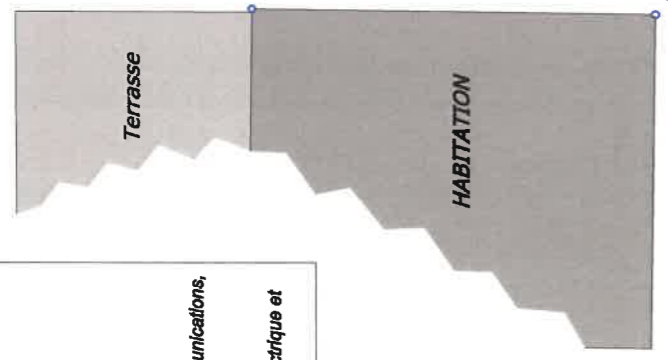
19068A1c - PLAN DRESSE EN NOVEMBRE 2019

X= 1980200

Y= 6260020

Y= 6260000

Y= 6259960



clôture en panneaux grillagés rigides

clôture en panneaux grillagés rigides

clôture grillagée

mur de clôture

clôture en panneaux grillagés rigides

bordure

Halle

Arrière

Halle

escier

portail

mur

portail

mur

Y= 6260040

29.91

16.90

26.68

12.48

28.46

5.08

10.14

11.94

11.94

3.51

4.51

7.72

39.50

1-2 : 2.86m

1-14 : 0.13m